COMMISSION LOCALE DE L'EAU
SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

30 juin 2023 –Enghien-les-Bains- 14h00
(Séance plénière n°17)

Compte rendu

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer s'est réunie le vendredi 30 juin 2023 à 14h00 à Enghien-les-Bains (Val d'Oise), à l'Hôtel de Ville.

Les pièces suivantes ont été envoyées avec la convocation :

- *Compte rendu de la séance du 16 février 2023 ;*
- *Diagnostic du référentiel des paysages de l'eau ;*

Vingt-deux (22) membres de la CLE étaient présents à cette séance. Onze (11) membres de la CLE avaient donné pouvoir pour être représentés.

	Nb total de membres	Présents	Pouvoirs
Collège des élus	37	12	6
Collège des usagers	17	6	3
Collège de l'Etat	11	4	2
Total	**65**	22	11
		33	
Quorum des 1/2 des membres présents ou représentés		**33**	

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la CLE du 16 février 2023
2. Présentation du diagnostic du référentiel des paysages de l'eau
3. Point sur la création d'une nouvelle structure porteuse du SAGE

Étaient présents ou représentés :

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux			
NOM	**FONCTION**	**Présent**	**Représenté**
Monsieur Charles ABEHASSERA	Conseiller municipal de Domont		
Monsieur Dominique BAILLY	Maire de Vaujours		✓
Madame Monique BAQUIN	Conseillère municipale de St Leu La Forêt	✓	
Monsieur Éric BATTAGLIA	Maire d'Ezanville	✓	
Monsieur Belaïde BEDREDDINE	Conseiller départemental de Seine St Denis – Direction de l'Eau et de l'Assainissement		
Monsieur Jean-Michel BLUTEAU	Vice-Président de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est		✓
Monsieur Jean-Charles BOCQUET	Conseiller municipal délégué de St WITZ	✓	
Monsieur Patrick CANCOUËT	Maire de Groslay		
Monsieur Benjamin CHKROUM	Conseiller régional Ile de France	✓	
Monsieur Michel CLAVEL	Adjoint au Maire de Dugny	✓	
Monsieur Emmanuel CONSTANT	Vice-Président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis		
Monsieur Didier DAGONET	Vice-Président du PNR Oise Pays de France	✓	
Madame Frédéric DENIS	Membre du bureau du SIAAP		
Monsieur Jean-Michel DUBOIS	Adjoint au Maire de Gonesse		
Monsieur Fouad EL KOURADI	Adjoint au Maire d'Aulnay-sous-Bois		
Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT	Président du SIARE		✓
Madame Marie-Christine FAUVEAU	Adjointe au maire d'Enghien les Bains		
Monsieur Jean-Claude FOYE	Adjoint au Maire de Tremblay en France		
Monsieur Didier GUEVEL	Maire de Le Plessis Gassot		
Monsieur Cumhur GUNESLIK	Adjoint au Maire de Clichy-Sous-Bois		
Monsieur Massinissa HOCINE	Conseiller municipal d'Aubervilliers		
Monsieur BENOIT JIMENEZ	Président du SIAH		
Monsieur Bertrand KERN	Vice-Président de l'EPTB Grands Lacs de Seine		
Monsieur Patrick KONIECZNY	Vice-Président de l'EPT Plaine Commune	✓	
Madame Séverine MAROUN	Vice-Présidente de la Métropole du grand Paris		
Monsieur Jean-Claude OLIVA	Vice-Président de l'Établissement Public Territorial Est ensemble		
Monsieur Jean-Abel PECAULT	Adjoint au Maire du Pré-Saint-Gervais	✓	

Madame Eugénie PONTHIER	Adjointe au Maire d'Epinay-sur-Seine		✓
Monsieur Gilles POUX	Maire de la Courneuve		
Madame Aïssa SAGO	Vice-Présidente de l'EPT Terres d'Envol		
Monsieur Philippe SELOSSE	Adjoint au maire d'Ecouen	✓	
Madame Nadine SENSE	Adjointe au maire de Franconville	✓	
Monsieur Luc STREHAIANO	Président de l'agglomération Plaine Vallée		✓
Monsieur Eddy THOREAU	Vice-Président de la communauté d'agglomération Roissy pays de France	✓	
Madame Laurence TROUZIER-ÊVEQUE	Conseillère communautaire de l'Agglomération du Val Parisis	✓	
Madame Patricia VAVASSORI	Adjointe au Maire de Rosny-Sous-Bois		
Madame Céline VILLECOURT	Conseillère départementale du Val d'Oise		✓
		12	6

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations			
ENTITÉ	**NOM**	**Présent**	**Représenté**
Aéroport de Paris	Madame Malek BELOUAHCHIA	✓	
ASSARS	Monsieur Daniel NENIN	✓	
Association des Organismes HLM de la Région d'Ile de France (AORIF)	Monsieur VIDON		
Association Aulnay Environnement	Monsieur Christian BAUSSON		
Association Environnement 93	Monsieur Robert HALIFAX		✓
Association Val d'Oise Environnement	Monsieur Bernard LOUP		
Chambre départementale de Commerce et d'industrie de Seine-Saint-Denis	Madame AUBRAC		✓
Chambre départementale de Commerce et d'industrie du Val d'Oise	Monsieur Christophe MACHARD		
Chambre d'agriculture de région Ile de France	Monsieur Guillaume MORET	✓	
FPPMA 75, 92, 93, 94	Monsieur Damien BOUCHON	✓	
FPPMA 95	Monsieur Bernard BRETON		
ORGECO	Monsieur Raymond TIROUARD		
Syndicat des propriétaires foncier non bâti	Monsieur SAGOT		✓
Service des canaux de la Ville de Paris	Monsieur Jean-François RAUCH		
SMAEP DAMONA	Monsieur Francis MALLARD	✓	
SEDIF	Monsieur Philippe SUEUR	✓	
UFC Que Choisir	Madame Rose-Line STABLO		
		6	3

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics			
ENTITÉ	**NOM**	**Présent**	**Représenté**
Préfecture de la Région Ile-de-France			✓
Préfecture de Seine Saint Denis	Madame Hélène ARMAND		
Préfecture du Val d'Oise	Mme Catherine GIRARD		
Agence de l'Eau Seine-Normandie	Madame Inès POUILLOT	✓	
Agence Française de la biodiversité	Madame Magali CHARMET		
ARS	Madame Astrid RÉVILLON	✓	
DDT du Val d'Oise	Madame Anne-Kristen LUCBERT	✓	
DRIEAT	Madame Magali JOURNET	✓	
DRIAAF	Monsieur Gilles COLLET		✓
Grand Paris Aménagement	Madame Miliça VASIC		
Délégation d'Ile de France et du Centre Val de Loire du centre national de la propriété forestière	Monsieur Nicolas MOREAU		
		4	2

Étaient également présents :

Mme Murielle VANNIER et Mme **Laetitia PELLETIER** (SIARE), M. **Éric CHANAL** (SIAH), **Mme Véronique LANIER** (CD93 – DEA93), **M. Joël Le Calvez** (ASSARS), **M. Vincent CROCI** (SMAEP DAMONA), **Mme Lydia PROUVÉ** (AESN), **Mme Aline GIRARD et Mme Jeanne MULLER** (SAGE Croult Enghien Vieille Mer).

Ouverture de la séance

M. Sueur indique qu'il est ravi d'accueillir la CLE en mairie d'Enghien-les-Bains.

La séance est ouverte à 14h10 par Madame TROUZIER-EVEQUE, Vice-Présidente de la CLE Croult-Enghien-Vieille Mer, après avoir vérifié que le Quorum des 1/2 des membres présents ou représentés était atteint.
Elle remercie M. Sueur d'accueillir pour la première fois la CLE à Enghien-les-Bains ainsi que les membres de la CLE d'être présents.

L'objet principal de cette réunion est de présenter le diagnostic du référentiel des paysages de l'eau qui nous a mobilisé les uns et les autres depuis 1 an ½ et qui a engendré un travail de concertation important. C'est donc le groupement d'étude composé des agences Complémenterre, ASCA, ATM et Corydalis qui va présenter le travail accompli.

Approbation du compte rendu de la CLE du 16 février 2023

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte rendu de la CLE du 16 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Présentation du référentiel des paySAGEs de l'eau

La présentation est jointe à ce compte rendu.
Les débats et questionnements ont porté sur les points ci-dessous.

Il est fait remarque que cette présentation permet de mesurer qu'au-delà de ses fonctions vitales et de production d'énergie, l'eau peut également faire rêver et générer des passions. On bénéficie aujourd'hui, du fait des signes visibles du changement climatique (sècheresse, inondations) d'un contexte plus propice à la protection de la ressource et à l'adaptation au changement de pratiques. La pédagogie autour de l'eau doit à présent être reprise et les messages doivent dépasser le contexte anxiogène actuel afin de perdurer au-delà de cette prise de conscience. En effet, l'individu en tant que citoyen doit intégrer l'eau dans toutes ses dimensions, et prendre en compte toutes ses facettes y compris celles qui peuvent paraître aujourd'hui secondaires, au-delà des aspects physico-chimiques.

La question de la réouverture des cours d'eau est remontée dans les rencontres, ateliers et arpentages, car c'est une question très présente sur le territoire, avec de nombreux projets plus ou moins concrets. C'est un aspect assez consensuel pour les participants aux ateliers (contrairement aux zones humides qui sont plus clivantes), mais qui pose des questions centrales aux pouvoirs publics, en lien notamment avec l'enjeu 4 du diagnostic (le rapport choisi à l'histoire, au passé du territoire). Rouvrir, c'est rompre avec des décennies d'enterrement du réseau hydrographique et même, d'inscription de celui-ci dans le réseau d'assainissement, ce qui n'est pas sans soulever des difficultés, en particulier techniques ou réglementaires.

Diagnostic par familles de motifs paysagers de l'eau

<u>Paysages linéaires de l'eau</u>
Le visionnage de la vidéo des paysages linéaires met en avant une fréquentation importante des berges, qu'on découvre. En effet cette fréquentation des linaires est réelle mais sa densité varie beaucoup en fonction des lieux. Les berges des canaux sont les plus fréquentées, elles sont aménagées dans ce but dans un territoire en manque d'espaces de ressourcement, alors que des linéaires plus naturels, peu ou pas aménagés ne permettent pas ces usages, les bandes enherbées des cours d'eau étant la propriété des agriculteurs. Cette situation s'est modifiée durant la période de confinement où les linaires de berges y compris non aménagées faisaient partie des espaces de dépaysement et de promenade de proximité.

<u>Paysages humides</u>
Le sujet est complexe car il s'inscrit dans l'objectif plus large de la trame verte et bleue. Par ailleurs, leur perception est plus clivée que celle des paysages linéaires de l'eau : les entretiens ont souligné que les zones humides renvoient pour certains à une esthétique négative, celle du « sale », de l'insalubre, de l'hostile. Il est donc nécessaire de travailler cette perception et de faire évoluer cette esthétique historique, permettant de retrouver une image positive de cette famille qui hérite d'un imaginaire collectif peu enviable. D'un autre côté, cet héritage associé à de bonnes mesures de protection peut profiter aux zones humides sur le plan écologique, en leur garantissant une certaine

quiétude : où placer l'équilibre entre sensibilisation autour des zones humides afin d'améliorer leur perception, et nécessité de limiter leur fréquentation étant donné leur fragilité ?
Dans la suite de l'étude, il s'agit de se donner des critères pour mettre le curseur au bon endroit.
Plusieurs pistes à débattre et creuser dans un équilibre délicat à gérer au cas par cas :

- Conserver des écrins de quiétude et ouvrir au public des paysages humides ciblés sur lesquels l'accent est mis sur la pédagogie et la visibilité ?
- Conserver en l'état et laisser à la nature ce qui est encore naturel et notamment ces paysages humides, en ouvrant au public les paysages linéaires ?

Sans action et vigilance dans un futur proche, le risque serait de perdre les richesses de ces espaces précieux.

Paysages de l'eau temporaire

Un exemple concret et récent est présenté à St Witz où le chapelet de bassins du Gué Malaye jouxte un bassin sec aménagé pour l'accueil de l'eau temporaire d'un lotissement, avec un chemin de promenade. Le besoin de communiquer et d'expliquer ce paysage se fait sentir régulièrement, pour défendre cet aménagement d'un type nouveau.
Il faut du temps pour comprendre et apprécier ces nouveaux paysages de l'eau temporaire alors que l'esthétique du plan d'eau est ancienne et héritée. La demande sociale évolue lentement : la conception que chacun se fait du beau et du propre est un héritage culturel qui a une certaine inertie même s'il n'est pas immuable.

Les plans d'eau

Existe-t-il sur ce territoire comme sur celui du SAGE Bièvre de petits cours d'eau traversant des plans d'eau ? En effet, c'est le cas sur certaines parties du territoire, où paysages linéaires de l'eau et plans d'eau se superposent, ce sujet est développé plus avant dans le rapport de diagnostic.

Calendrier prévisionnel de la suite de l'étude

Phase 2 : cahier des recommandations

- Comité de suivi et ateliers de focus à l'automne
- Ordre du jour du comité de suivi :

> Proposition et partage des premières recommandations issues du diagnostic, élaborées par le groupement d'étude et des critères de choix des sites de focus (emboîtement des échelles, problématiques qui touchent les différents secteurs de dynamiques territoriales ou seulement l'un ou l'autre etc.)
> Identification d'une liste de sites de focus

Ateliers de focus

3 ateliers sont prévus + 1 atelier-restitution
Ce sont des ateliers situés dans le territoire et avec un projet concret permettant de tester et d'amender les recommandations.
Les acteurs concernés sont les « cibles » du référentiel c'est à dire le « 2nd cercle » de participation. Ils devront a minima être volontaires, constructifs et engagés pour que le test opère.
A l'issue du prochain comité de suivi et avant les ateliers, un travail important de « recrutement » sera à faire par les membres du comité de suivi.

En vue de ce recrutement, le groupement transmettra au comité de suivi un court argumentaire sur lequel s'appuyer : quel bénéfice à s'engager dans cette démarche et à s'inscrire dans une logique paysagère ? Il conviendra de traduire les enjeux en termes d'intérêts pour les acteurs.

L'entrée paysage peut améliorer la mobilisation des élus locaux, qui reste difficile sur tous les sujets, même si globalement l'appropriation du SAGE est plutôt en évolution positive au regard des

contraintes qu'il impose aux collectivités. C'est encourageant. Le SAGE permet de dépasser l'affrontement et le conflit entre les acteurs.

Synthèse

Ce référentiel est à vocation incitative sans portée réglementaire. Il s'agit d'un vrai choix du SAGE d'opter pour une démarche un peu plus exploratoire que celle des plans de paysage. Elle conduit à plus de richesses mais demande un portage des recommandations par d'autres leviers que le réglementaire (qui est de toute façon assez modeste s'agissant des plans de paysage).
Cette présentation réveille et soutient à la fois la réflexion politique. Il s'agit d'un travail de longue haleine avec une portée de 10 à 15 ans.

Point sur la création d'une nouvelle structure porteuse du SAGE

Le projet de statuts de la future structure porteuse est toujours en cours d'analyse par la DGCL (Direction générale des collectivités territoriales) qui dépend de l'administration centrale (donc du Président de la République et du 1er ministre) et la DGALN (Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature) du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.
Les discussions portent certes sur la notion de compétence/mission SAGE, mais surtout la notion de partage de cette compétence/mission. Rappelons que le fait de rassembler les collectivités ayant des compétences « eau » différentes (Assainissement/GEMAPI, AEP) induit une superposition de ces structures.
Parallèlement, un courrier rappelant les enjeux de cette structure porteuse et soulignant la volonté des acteurs du territoire a été envoyé au Préfet du Val d'Oise, en tant que Préfet pilote du SAGE, qui soutient notre initiative (dans la limite d'une structure légale juridiquement).
Une réponse présentant le cas échéant des pistes de solution devrait nous être apportée à la rentrée.

Par ailleurs, la mandature des membres de la CLE arrive à échéance en octobre 2023. Afin que les membres de la CLE soient en cohérence avec le projet de statuts de la structure porteuse et la volonté affichée des acteurs du territoire de s'inscrire dans cette nouvelle structure, il est présenté de proposer au Préfet en charge de la composition de la CLE, d'intégrer au sein de la CLE la Communauté de communes Carnelle Pays de France, le SIAEP Montsoult et le SIAEP de Tremblay Claye Souilly, qui ne siègent actuellement pas à la CLE.

La proposition d'intégrer au sein de la CLE la Communauté de communes Carnelle Pays de France, le SIAEP Montsoult et le SIAEP de Tremblay Claye Souilly est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Information : Renouvellement de la CLE

Le mandat des membres de la CLE prendra fin en octobre 2023. Chaque collectivité recevra prochainement un courrier du Préfet du Val d'Oise afin qu'elle désigne le nom de son représentant au sein de la CLE pour la prochaine mandature. A noter que l'arrêté de composition de la CLE n'est pas nominatif pour les collèges des usagers et de l'Etat, donc seuls les membres du collège des élus devront délibérer pour désigner le nom de leur représentant à la CLE.
Ainsi, il est demandé d'inscrire **dès à présent** ce point à l'ordre du jour des prochains conseils communautaires/syndicaux.

A noter que les représentants des communes sont désignés par l'union des maires de chaque département. Les membres de la CLE intéressés pour continuer à siéger à la CLE, doivent proposer leur

candidature à l'union des maires de leur département en mettant en copie Aline Girard afin qu'elle puisse elle aussi faire le relais.

Suite à la parution du nouvel arrêté de composition de la CLE, il conviendra d'élire la totalité des membres du bureau (Président, Vice-Présidents, assesseurs des 3 collèges).

Pour information, la signature du contrat Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025 aura lieu le 21 septembre 2023 à partir de 9h30 au SIAH, événement auquel les membres de la CLE sont invités.

Mme TROUZIER-EVEQUE remercie l'ensemble des membres de la CLE de leur participation et précise que la prochaine séance de la CLE devrait avoir lieu en novembre. La séance est levée.

Laurence TROUZIER-EVEQUE

Vice-Présidente de la CLE
Croult-Enghien-Vieille Mer